

221C1971  
FR00140039U7-FS0642

3 août 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TRANSITION**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 30 juillet 2021, le seuil de 5% du capital de la société TRANSITION et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 428 950 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 6,10% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities plc	786 950	2,75	786 950	3,36
JP Morgan Securities LLC	642 000	2,24	642 000	2,74
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>1 428 950</b>	<b>4,98</b>	<b>1 428 950</b>	<b>6,10</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TRANSITION hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 541 950 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 642 000 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 666 667 actions représentant 23 411 111 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.